Pre Position Paper E3G - Jeanne Etoubleau et Tiffany Richert

E3G est un think tank, un laboratoire d'idées indépendant spécialisé sur les questions d'énergie et de sûreté climatique. Notre mission est d'accélérer la transition vers un monde aux énergies propres. Depuis nos bureaux de Bruxelles, Londres, Berlin et Washington, nous travaillons avec des acteurs variés, gouvernements, institutions, entreprises et société civile, afin de promouvoir une approche multisectorielle et de transformer les analyses en politiques concrètes. Notre approche repose sur une observation clé : la politique climatique est aussi une question de compétitivité et de sécurité. La révision du règlement Gouvernance est pour nous l'occasion de réconcilier trois facteurs trop souvent opposés : **l'ambition climatique, la souveraineté énergétique et la compétitivité industrielle**.

Partie 1 - Contexte de la mise à l'agenda européen

Parmi les finalités que le règlement (UE) 2018/1999 assigne au mécanisme de gouvernance figure celle de « contribuer à accroître la sécurité réglementaire ainsi que la sécurité pour les investisseurs »[1]. Cette ambition, posée dès 2018, n'a sans doute jamais été aussi actuelle. En effet, le règlement constitue depuis le socle de la planification, du reporting et du suivi des politiques climat-énergie de l'Union, articulés autour de cinq dimensions : **sécurité énergétique, marché intérieur de l'énergie, efficacité énergétique, décarbonisation, recherche, innovation et compétitivité**. Sa révision pour la période 2030-2040 intervient dès lors à un moment charnière.

Le cadre actuel a fait ses preuves. Entre 1990 et 2024, les émissions nettes de l'Union ont baissé de plus de 37 % tandis que son PIB progressait de 71 %[2]. Les énergies propres assurent désormais 48 % de la production d'électricité, dont 30 % pour les renouvelables[3]. Ce succès est aussi industriel : les entreprises européennes détiennent 23 % du marché mondial de l'éolien en mer[4] et le secteur des énergies propres emploie plus de 1,8 million de personnes en Europe[5]. Toutefois, l'objectif d'une **réduction de 90 % des émissions nettes d'ici 2040** suppose de passer de la fixation d'objectifs à la transformation structurelle de l'économie. Qu'advient-il alors d'un cadre pensé pour fixer des cibles lorsqu'il doit désormais accompagner leur mise en œuvre ?

Trois défis rendent cette question d'autant plus pressante. D'une part, **la dépendance aux énergies fossiles importées** expose l'Union aux pressions géopolitiques et à la volatilité des prix. L'utilisation de l'énergie comme arme a rappelé qu'une énergie fiable et abordable est au cœur de la sécurité européenne. D'autre part, les **retards de mise en œuvre** s'accumulent : près de 1 700 GW de projets renouvelables attendent leur raccordement dans seize pays, soit plus de trois fois ce qu'il faut pour 2030[6], et vingt-six États membres font l'objet d'une procédure d'infraction pour défaut de transposition de la directive RED III. Enfin, **la prochaine étape de la décarbonation** concerne les transports, les bâtiments et l'industrie, qui représentent à eux seuls bien plus de 80 % de la consommation d'énergie finale et 80 % de la consommation de gaz fossile de l'Union. L'industrie, en particulier, reste aujourd'hui insuffisamment prise en compte dans la planification, alors même que la localisation des industries énergo-intensives, rapprochées par exemple de l'éolien au nord ou du solaire au sud, pèsera directement sur les coûts du système énergétique et sur leur compétitivité.

Partie 2 - Configuration des négociations

La révision s'ouvre ainsi dans un contexte de **pression à la simplification** et de crise des prix de l'énergie, certains États membres allant jusqu'à demander l'assouplissement des exigences du marché du carbone, voire sa suspension, afin de réduire les factures[7]. Face à ces revendications, nous ne nous opposons pas à la simplification en tant que telle. Néanmoins, **simplification et mise en œuvre ne sont pas synonymes** : la transition est complexe par nature, et une simplification pensée pour les seules administrations reporterait l'incertitude sur les entreprises et les investisseurs. Autrement dit, toute révision doit être jugée à l'aune de ses objectifs.

De ce constat découlent trois principes que nous entendons défendre tout au long des négociations. Le premier est le refus de **tout affaiblissement des objectifs. U**n objectif d'énergies renouvelables et un objectif global d'économies d'énergie doivent être maintenus car c'est précisément sur eux que repose la prévisibilité

[1] Règlement (UE) 2018/1999 du 11 décembre 2018, art. 1er, § 1, point d).

[2] DG CLIMA, Climate Action Progress Report 2025, 2025.

[3] Ember, Wind and solar generated more power than fossil fuels in the EU for the first time in 2025, janvier 2026.

[4] DG ENER, 2025 progress report on competitiveness of clean energy technologies, février 2025.

[5] Bruegel, European Clean Tech Tracker, 2026.

[6] Beyond Fossil Fuels, Ember, E3G et IEEFA, How Europe's grid operators are preparing for the energy transition, 2025.

[7] GMK Center, EU governments will insist on accelerating carbon market reform, mars 2026.

attendue par les investisseurs. Le deuxième est le refus d'un **remplacement du cadre actuel.** Dans un contexte d'incertitude géopolitique, l'architecture de l'union de l'énergie reste en effet le moyen le plus efficace de garantir une Europe sûre, compétitive et décarbonée. Le troisième est la **préservation de l'ambition renouvelable.** Si des flexibilités peuvent être envisagées pour les États qui produisent déjà de l'énergie nucléaire, elles ne doivent pas affaiblir l'objectif renouvelable ni l'intégrité juridique de la directive RED.

Partie 3 - Prospective et stratégie

La révision doit, selon nous, **achever l'union de l'énergie et non la démanteler**. Trois priorités structurent notre approche :

1. Maintenir une architecture prévisible et cohérente

Un objectif d'énergies renouvelables et un objectif global d'économies d'énergie doivent être maintenus au-delà de 2030. Ils envoient aux investisseurs et aux chaînes d'approvisionnement des signaux de long terme et accélèrent la baisse des importations fossiles. Dans le même temps, le **principe de primauté de l'efficacité énergétique** doit s'appliquer à l'ensemble du système et la législation existante en la matière être pleinement mise en œuvre. La sécurité énergétique doit devenir **structurelle plutôt que réactive**, à l'image de l'approche « security by design » que nous proposons pour les actifs renouvelables.

Nous proposons par ailleurs d'inscrire dans le règlement un **indicateur clé d'électrification**, sur le modèle de celui introduit par le Clean Industrial Deal et le plan d'action pour une énergie abordable. L'électrification devrait en effet plus que doubler d'ici 2040. De même, les objectifs d'**interconnexion** (15 % d'ici 2030, 70 % de capacité transfrontalière) doivent être mis en œuvre de manière homogène, grâce à des PNEC harmonisés et au scénario énergétique central proposé par le paquet Réseaux.

2. Simplifier au service des objectifs

Nous proposons de faire des **PNEC les plans « clé de voûte »** de la gouvernance climat-énergie, autour desquels s'articuleraient les autres plans, avec les mêmes données et projections. En ce sens, nous soutenons trois recommandations de l'Ecologic Institute[8] : fusionner les PNEC et les stratégies à long terme, adopter un **socle commun d'indicateurs** et créer un tableau de bord européen unique de la transition.

Les PNEC doivent intégrer les politiques de décarbonation de tous les secteurs (ETS1, ETS2, partage de l'effort, UTCATF) afin de combler la lacune actuelle sur l'industrie, et s'appuyer sur des indicateurs de progrès allant au-delà des seules émissions. Leur intégration au Semestre européen, aux plans budgétaires et structurels à moyen terme ainsi qu'aux futurs plans de partenariat nationaux et régionaux renforcerait par la même occasion leur crédibilité. Enfin, le cadre énergétique gagnerait à être allégé sur trois plans : un **reporting** limité aux indicateurs réellement nécessaires, un **soutien à la mise en œuvre** par des outils numériques partagés, notamment pour accélérer les permis et un **contrôle du respect des règles** plus intelligent, allant de pair avec davantage de clarté pour les États.

3. Rendre les PNEC investissables

Rendre les PNEC investissables ne signifie pas seulement en faire des plans d'investissement. Les investisseurs ont avant tout besoin d'**objectifs nationaux clairs et crédibles**. Sur cette base, les PNEC doivent **rendre visibles les stratégies de financement** (fonds européens, garanties publiques, réduction des risques) et associer les ministères des Finances à leur élaboration. Ils doivent également **s'appuyer sur les collectivités locales** dont les plans renseignent sur les besoins d'investissement et les obstacles au financement des projets.

Dans le même esprit, nous proposons d'**intégrer le risque climatique** aux PNEC par une méthodologie commune d'évaluation de la résilience, les informations sur les risques géographiques rendant les plans plus investissables. Les **données de transition publiées par les entreprises** au titre de la CSRD permettraient d'estimer les besoins en capitaux et d'ouvrir un dialogue structuré entre acteurs publics et privés. Enfin, les PNEC doivent devenir **lisibles par secteur**, grâce à un lien avec les 24 trajectoires sectorielles de la Commission et à des fiches pour les secteurs les plus émetteurs.

[8] Duwe, M. et Evans, N., Smarter, simpler, more effective: Options to improve EU clean transition policy, Ecologic Institute, décembre 2025.